

## RÉSUMÉ

Les résumés se composent des divulgations obligatoires connues sous le nom d'« **Éléments** ». Ces Éléments sont numérotés dans les Sections A – E (A.1 – E.7). Le présent résumé contient tous les Éléments devant être inclus dans un résumé pour les Obligations et pour l'Émetteur. Certains Éléments ne devant pas être obligatoirement abordés, la séquence numérotée peut de ce fait être incomplète. Même si un Éléments doit obligatoirement être inclus dans un résumé en raison du type de titre ou de l'émetteur, il se peut qu'aucune information pertinente ne puisse être communiquée sur cet Éléments. Dans un tel cas, une brève description de l'Éléments doit être incluse dans le résumé, accompagnée de la mention « Sans objet ».

<b>Section A – Introduction et Avertissements</b>		
<b>A.1</b>	<b>Introduction et avertissements :</b>	<p>Le présent document doit être lu en tant qu'introduction au Prospectus de base. Toute décision d'investir dans les Obligations doit être basée sur l'examen de la totalité du Prospectus de base, y compris tout document y ayant été ajouté à titre de référence par l'investisseur. Si une réclamation relative à l'information contenue dans le Prospectus de base fait l'objet d'une procédure judiciaire, l'investisseur plaignant peut, en vertu de la législation de l'État membre, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus de base avant le début de la procédure judiciaire. La responsabilité civile ne lie que les personnes qui ont déposé le résumé et une quelconque traduction de ce résumé, mais seulement si ce dernier est trompeur, imprécis ou incohérent lorsqu'il est lu en conjonction avec les autres parties du Prospectus de base ou s'il ne fournit pas, lorsqu'il est lu en conjonction avec les autres parties du Prospectus de base, l'information clé visant à aider les investisseurs dans leur décision d'investir ou non dans les Obligations.</p>
<b>A.2</b>	<b>Consentement à l'utilisation de ce Prospectus de base :</b>	<p>Certaines tranches d'Obligations d'une valeur nominale inférieure à 100 000 € (ou l'équivalent dans une autre devise) peuvent être offertes s'il n'y a pas aux termes de la Directive sur les prospectus exemption de l'obligation de publier un prospectus. Une telle offre est connue sous le nom d' « <b>Offre publique</b> » et les Obligations offertes dans ce cadre, sous le nom d' « <b>Obligations relevant d'une Offre publique</b> ».</p> <p><b>Conditions spécifiques à l'émission :</b> [Sans objet. Aucune Offre publique n'aura lieu.]</p> <p>[<i>Consentement</i> : Sous réserve des conditions exposées ci-dessous, l'Émetteur autorise l'utilisation du Prospectus de base dans le cadre d'une Offre publique dans une juridiction d'offre publique par le[s] Courtier[s],[,][et] [<i>noms des intermédiaires financiers spécifiques figurant dans les conditions définitives</i>] [et] [tout intermédiaire financier dont le nom a été publié [sur le site Web de l'Émetteur (<a href="https://www.vanlanschotkempen.com/snip">https://www.vanlanschotkempen.com/snip</a>)] [et/ou] [sur le site Web du Courtier (<a href="https://www.kempenmarkets.nl">https://www.kempenmarkets.nl</a>)] et qui est identifié comme étant un offreur autorisé (tel que défini ci-dessous) à l'égard de l'offre publique concernée] [et tout intermédiaire financier autorisé à exprimer une telle offre aux termes de la législation applicable mettant en œuvre la Directive concernant les marchés d'instruments financiers (Directive 2014/65/UE)] et publie sur son site Web la déclaration suivante (les informations entre crochets devant mentionner les informations concernées) :</p> <p>« Nous [<i>inscrire la dénomination légale de l'intermédiaire financier</i>], faisons référence aux [<i>inscrire le titre des obligations relevant d'un offre publique</i>] (les « <b>Obligations</b> ») décrites dans les Conditions définitives datées du [<i>inscrire la date</i>] (les « <b>Conditions définitives</b> ») publiées par Van Lanschot N.V. (l'« <b>Émetteur</b> »). Nous acceptons par les présentes la proposition de l'Émetteur de consentir à l'utilisation du Prospectus de base (tel que défini dans les Conditions définitives) en relation avec l'offre des Obligations [<i>en Belgique</i>],[,][<i>en Irlande</i>][<i>au Luxembourg</i>] [<i>aux Pays-Bas</i>] [et][<i>en Suède</i>] (l'« <b>Offre publique</b> »)</p>

		<p><i>conformément aux conditions de ce consentement, conditions spécifiées dans le Prospectus de base, et nous utilisons le Prospectus de base en conséquence. »</i></p> <p>Dans le cadre de la présente Offre publique, l'Émetteur accepte la responsabilité du contenu du Prospectus de base à l'égard de tout investisseur à qui une offre d'Obligations relevant d'une Offre publique est exprimée par un quelconque intermédiaire financier autorisé par l'Émetteur à utiliser le Prospectus de base (un « <b>Offreur autorisé</b> ») pourvu que cette Offre publique ait été exprimée dans le respect de toutes les conditions décrites ci-dessus sous la rubrique « <i>Consentement</i> » et ci-dessous sous la rubrique « <i>Conditions du consentement</i> ».</p> <p><i>Période de l'offre</i> : Le consentement de l'Émetteur mentionné ci-dessus est donné pour les offres publiques d'Obligations durant la période comprise entre [<i>spécifier ici la période de l'offre pour l'émission</i>] (la « <b>Période de l'offre</b> »).</p> <p><i>Conditions du consentement</i> : Les conditions du consentement de l'Émetteur sont [(en plus des conditions susmentionnées)] telles que ce consentement (a) n'est valide qu'à l'égard de la tranche d'Obligations concernée ; (b) n'est valide que durant la Période de l'offre ; [et] (c) ne s'applique qu'à l'utilisation du Prospectus de base pour exprimer des offres publiques de la tranche d'Obligations concernée [en Belgique][,] [en Irlande] [au Luxembourg] [aux Pays-Bas] [et] [en Suède] [et (d) [<i>spécifier toute autre condition applicable à l'Offre publique de la Tranche concernée, comme exposé dans les Conditions définitives</i>]].</p> <p><b>UN INVESTISSEUR DÉSIREUX D'ACQUÉRIR OU ACQUÉRANT DE QUELCONQUES OBLIGATIONS DANS LE CADRE D'UNE OFFRE PUBLIQUE ÉMANANT D'UN OFFREUR AUTORISÉ AUTRE QUE L'ÉMETTEUR LE FERA, ET LES OFFRES ET VENTES DE TELLES OBLIGATIONS RELEVANT D'UNE OFFRE PUBLIQUE PAR UN TEL OFFREUR AUTORISÉ À UN INVESTISSEUR SERONT RÉALISÉES, CONFORMÉMENT AUX CONDITIONS ET AUTRES ARRANGEMENTS EN PLACE ENTRE UN TEL OFFREUR AUTORISÉ ET UN TEL INVESTISSEUR, Y COMPRIS EN MATIÈRE DE PRIX, D'ATTRIBUTION, DE DÉPENSES ET DE MODALITÉS DE RÈGLEMENT. L'ÉMETTEUR NE SERA PAS PARTIE DANS DE TELS ARRANGEMENTS AVEC DE TELS INVESTISSEURS DANS LE CADRE DE L'OFFRE PUBLIQUE OU DE LA VENTE DES OBLIGATIONS RELEVANT DE L'OFFRE PUBLIQUE CONCERNÉE ET, EN CONSÉQUENCE, LE PROSPECTUS DE BASE ET TOUTES CONDITIONS DÉFINITIVES NE CONTIENDRONT PAS CES INFORMATIONS. POUR OBTENIR DE TELLES INFORMATIONS, L'INVESTISSEUR DOIT S'ADRESSER À L'OFFREUR AUTORISÉ CONCERNÉ AU MOMENT D'UNE TELLE OFFRE. NI L'ÉMETTEUR NI UN QUELCONQUE COURTIER (SAUF SI CE COURTIER EST L'OFFREUR AUTORISÉ CONCERNÉ) N'A DE QUELCONQUE RESPONSABILITÉ ENVERS UN INVESTISSEUR RELATIVEMENT À DE TELLES INFORMATIONS.</b></p>
<b>Section B – L'Émetteur</b>		
<b>B.1</b>	<b>Raison sociale et nom commercial de l'Émetteur :</b>	La raison sociale de l'Émetteur est Van Lanschot N.V. L'Émetteur opère sous le nom de Van Lanschot.
<b>B.2</b>	<b>Siège social et forme juridique de l'Émetteur, législation régissant ses activités et</b>	L'Émetteur est une société publique à responsabilité limitée ( <i>société anonyme</i> ) régie par le droit néerlandais et dont le siège est établi à 's Hertogenbosch, Pays-Bas. L'Émetteur est inscrit au registre du commerce sous le numéro 16038212.

	<b>pays d'origine de l'Émetteur :</b>	
<b>B.4b</b>	<b>Contexte et tendances ayant des répercussions sur l'Émetteur et ses secteurs d'activité :</b>	<p>Les résultats de l'Émetteur, également indirectement par sa filiale Kempen &amp; Co N.V. (« <b>Kempen</b> ») (voir l'Élément B.5 ci-dessous) sont affectés par les conditions économiques générales et autres conditions commerciales. Ces conditions comprennent les cycles économiques changeants affectant la demande en produits d'investissements, produits de gestion du patrimoine et produits bancaires, les variations des taux d'intérêt, les valeurs mobilières, les prix, les <i>spreads</i> de crédit, les <i>spreads</i> de liquidité et les taux de change, la politique monétaire, les dépenses des particuliers et des entreprises, les changements dans le comportement des clients, l'investissement des entreprises, la valorisation de l'immobilier et des placements privés de capitaux, les dépenses gouvernementales, l'inflation, la volatilité et la solidité des marchés de capitaux et l'évolution démographique. De telles conditions sont également influencées par les événements politiques planétaires tels que les attaques terroristes, guerres et autres hostilités ainsi que par l'évolution spécifique des marchés, comme les changements dans la confiance des consommateurs, la production industrielle, les conflits de travail et troubles sociaux et l'incertitude politique. L'Émetteur opère presque exclusivement en Europe, particulièrement aux Pays-Bas et en moindre mesure en Belgique et, dans le cadre de ses opérations de gestion fiduciaire, de façon croissante au Royaume-Uni et en France et son succès est de ce fait étroitement lié aux conditions économiques générales régnant sur ces marchés qui, à leur tour, font partie de l'économie européenne et de la zone Euro.</p> <p>Les prochaines législations et les changements législatifs relatifs aux marchés financiers dans lesquels l'Émetteur intervient augmentent les coûts de fonctionnement, de mise en œuvre et de gouvernance des institutions financières telles que l'Émetteur. L'environnement actuel d'intérêts faibles exerce une pression sur les revenus d'intérêts de l'Émetteur. L'Émetteur opère sur un marché compétitif qui évolue rapidement, ce qui implique une pression palpable sur les frais de gestion, l'imposition d'obligations de transparence toujours plus strictes et un marché des pensions qui se consolide avec la consolidation de la gestion d'actifs aux Pays-Bas.</p>
<b>B.5</b>	<b>Description du groupe dont fait partie l'Émetteur et de la place qu'il y occupe :</b>	<p>Le capital-actions émis de l'Émetteur se compose de 400 000 actions d'une valeur de 100 € chacune. Toutes les actions sont nominatives. Aucun certificat d'action n'a été délivré. Les 400 000 actions de l'Émetteur sont entre les mains de Van Lanschot Kempen N.V. (« <b>Van Lanschot Kempen</b> ») et ont été entièrement libérées. Le seul actif de Van Lanschot Kempen consiste en la totalité des actions de l'Émetteur. Van Lanschot Kempen ne déploie aucune autre activité que sa participation à part entière. Il n'existe aucune intention de modifier cette situation. De plus, Van Lanschot Kempen ne vend aucun produit et ne fournit aucun service, de quelque nature que ce soit. Les activités de Van Lanschot Kempen ne sont régies que par le droit néerlandais.</p> <p>Kempen, filiale de l'Émetteur depuis 2007, opère dans le domaine de la gestion d'actifs et de la banque d'affaires. Kempen propose des services financiers spécialisés à des clients institutionnels, aux entreprises, aux institutions financières, aux entités publiques et semi-publiques, aux fondations et aux associations.</p>
<b>B.9</b>	<b>Prévision ou estimation des bénéfices :</b>	Sans objet. L'Émetteur n'a pas publié de prévisions ou d'estimations de bénéfices.
<b>B.10</b>	<b>Réserves dans le rapport d'audit :</b>	Sans objet. Les rapports du réviseur indépendant, relatif aux états financiers audités de l'Émetteur pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2016 et joints à titre de référence au présent Prospectus de base, sont sans réserve.
<b>B.12</b>	<b>Données financières sélectionnées -</b>	<p><b>Données Financières Sélectionnées</b></p> <p>(x millions d'euros)</p>

Changement substantiel/significatif :		30-06-2018	31-12-2017	30-06-2017	31-12-2016
		<b>Compte de résultat</b>			
	Total du résultat des activités opérationnelles	261,7	567,3	276,3	524,4
	Charges d'exploitation	227,3	457,5	210,9	440,7
	Dépréciations	-4,6	-10,7	-1,5	-2,1
	Bénéfice d'exploitation avant impôts	39,0	120,5	67,0	85,8
	Bénéfice net des opérations poursuivies	32,6	94,9	56,2	69,8
	Taux de rendement (%) <sup>1</sup>	81,1	76,2	71,1	79,6
	Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	400.000	400.000	400.000	400.000
	Bénéfice par action basé sur le nombre moyen d'actions ordinaires (€)	91,13	223,77	148,81	164,34
	Effectif du personnel (etp) <sup>2</sup>	1.640	1.658	1.647	1.670
	<i>(x millions d'euros)</i>				
		30-06-2018	31-12-2017	30-06-2017	31-12-2016
	<b>Bilan</b>				
	Capitaux propres attribuables à l'actionnaire	1.284	1.333	1.350	1.340
	Capitaux propres attribuables aux participations minoritaires	11	16	15	13
	Passif des secteurs public et privé	9.281	9.145	9.387	9.680
	Prêts et avances aux secteurs privé et public	8.958	9.103	9.470	9.624
	Total de l'actif	14.512	14.659	14.952	14.877
	Ratio de financement (%) <sup>3</sup>	103,6	100,5	99,1	100,6
	<i>(x milliards d'euros)</i>				
		30-06-2018	31-12-2017	30-06-2017	31-12-2016
	<b>Actif des clients</b>				
	Actif des clients	83,7	83,6	72,0	69,4
	- Actifs sous gestion	69,1	69,2	57,1	54,6
	- Actifs sous surveillance et orientations	3,4	3,5	3,0	-3,0
	- Actifs sous administration	1,9	1,8	2,5	2,1
	- Épargne & dépôts	9,3	9,1	9,4	9,7
	<i>(x millions d'euros)</i>				
		30-06-2018	31-12-2017	30-06-2017	31-12-2016
	<b>Chiffres clés de Van Lanschot N.V.</b>				

		Actifs pondérés en fonction des risques <sup>4</sup>	4.798	4.979	5.359	5.623
		Ratio de capital-actions ordinaire de première catégorie <sup>4</sup>	21,4	20,5	19,6	19,0
		Ratio de capital de première catégorie (%) <sup>4</sup>	21,4	20,5	19,7	19,0
		Ratio de capital total (%) <sup>4</sup>	24,7	23,6	20,6	20,9
		Rendement des capitaux propres moyens de première catégorie (%) <sup>5</sup>	8,7	10,4	12,5	7,3
		1)	Le taux de rendement se définit comme les charges d'exploitation exprimées en pour cent des résultats des activités opérationnelles, hors plus-values et pertes exceptionnelles.			
		2)	A l'exclusion d'investissements non stratégiques.			
		3)	Le ratio de financement se définit comme le passif de l'Émetteur dans les secteurs privé et public exprimé en pour cent de ses prêts et avances aux secteurs privé et public (donc sans compter les engagements de l'Émetteur vis-à-vis des banques ni ses actifs bancaires).			
		4)	Les exercices complets 2016 et 2017 sur la base de l'introduction progressive et en incluant les bénéfices non distribués. Au 30 juin 2017 et 2018 sur la base de l'introduction progressive et en excluant les bénéfices non distribués.			
		5)	Sur la base du résultat net sous-jacent.			
			<p><i>Les chiffres de 2016 et de 2017 ont été dérivés des états financiers consolidés audités de l'Émetteur pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2017. Les chiffres semestriels de 2017 et les chiffres semestriels de 2018 ont été dérivés des états financiers intermédiaires (semestriels) non audités (et non revus) de l'Émetteur pour la période clôturée le 30 juin 2018. Les états financiers ont été établis conformément aux normes International Financial Reporting Standards telles qu'adoptées par l'Union européenne (« IFRS ») et les états financiers intermédiaires ont été établis conformément à la norme International Accounting Standards 34 – « Interim Financial Reporting », telle qu'adoptée par l'Union européenne (« IAS 34 »). L'état consolidé de la situation financière reflète les nouvelles exigences de présentation liées à l'application des normes IFRS 9 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.</i></p> <p><i>Changement défavorable important ou significatif</i> Aucun changement significatif n'est survenu dans la situation financière de l'Émetteur et de ses filiales consolidées depuis le 30 juin 2019 et aucun changement défavorable important n'est intervenu dans les perspectives présentées par l'Émetteur depuis le 31 décembre 2018, le dernier jour de la période pour laquelle des états financiers consolidés audités de l'Émetteur ont été préparés.</p>			
<b>B.13</b>	<b>Événement récent propre à l'Émetteur et présentant un intérêt significatif pour l'évaluation de sa solvabilité :</b>		Sans objet. Aucun événement récent propre à l'Émetteur n'est survenu de nature à présenter un intérêt significatif pour l'évaluation de sa solvabilité.			
<b>B.14</b>	<b>Mesure dans laquelle l'Émetteur est dépendant d'autres entités du groupe :</b>		L'Émetteur est en partie dépendant du revenu de sa filiale Kempen. La filiale de l'Émetteur, F. van Landschot Bankiers (Schweiz) AG, a deux succursales en Suisse pour servir ses clients internationaux de banque privée.			
<b>B.15</b>	<b>Principales activités de l'Émetteur :</b>		L'Émetteur est un gestionnaire de patrimoines indépendant spécialisé dont les activités visent à préserver et créer des richesses pour ses clients institutionnels et particuliers. Les principaux segments d'activités de l'Émetteur sont Van Lanschot Private Banking, Evi van Lanschot, Kempen Asset Management et Kempen Merchant Banking. La stratégie de l'Émetteur en matière de gestion de patrimoine se concentre largement sur ses principaux segments d'activités et son offre de produits de niches présélectionnées, ainsi que sur le développement d'un modèle de gestion à faible consommation de capital. La mise en œuvre de la stratégie ciblée de l'Émetteur lui a permis de se concentrer sur ses clients privés et institutionnels pour les aider à préserver et à créer des richesses.			

*Van Lanschot Private Banking*

Dans le segment de Van Lanschot Private Banking, l'Émetteur vise en particulier les entrepreneurs, les entreprises familiales et les individus (très) fortunés, tout en offrant des services spécialisés aux hommes d'affaires et dirigeants d'entreprises, aux professionnels de la santé ainsi qu'aux fondations et associations caritatives. Avec un réseau de 37 agences et points d'accueil de la clientèle aux Pays-Bas, en Belgique et en Suisse, l'Émetteur se différencie, directement ou par l'intermédiaire de ses filiales, par une présence locale clairement définie. L'Émetteur offre des solutions à l'étranger et à l'échelle internationale en matière de banque privée par l'intermédiaire de sa succursale belge et de sa filiale suisse F. van Landschot Bankiers (Schweiz) AG.

*Evi van Lanschot*

En 2013, l'Émetteur a lancé Evi van Lanschot, sa plateforme en ligne, initialement dans le cadre de son segment de services de Van Lanschot Private Banking. Evi van Lanschot a été introduit en tant que service de suivi en ligne des placements et de l'épargne, dans le but d'attirer de nouveaux clients et actifs. Evi van Lanschot joue sur la tendance à une responsabilisation accrue en matière de pensions, de soins de santé et d'autres besoins à tous les niveaux de la société. Evi van Lanschot a recours à l'expertise en matière de placements du segment de Van Lanschot Private Banking pour offrir à la nouvelle génération de jeunes et aux clients aisés un espace sûr et de confiance où accroître et préserver leurs richesses par le biais de l'offre en ligne de produits d'investissement, d'épargne et de pension. En février 2016, la plateforme en ligne Evi van Lanschot a été introduite en Belgique, en appui de la plateforme d'épargne Evi van Lanschot déjà active dans le pays depuis 2013. Depuis le printemps 2016, Evi van Lanschot constitue un segment d'activité à part de l'Émetteur.

*Kempen Asset Management*

Kempen Capital Management (« **KCM** ») constitue la société de gestion spécialisée dans les investissements européens de l'Émetteur, aux activités très ciblées et à la philosophie d'investissement claire. KCM se concentre sur un nombre limité de stratégies d'investissement de haute qualité : petites capitalisations, bien immobiliers, actions à revenu élevé, valeurs à revenu fixe et fonds de fonds de couverture. En outre, KCM offre à ses clients un service de gestion fiduciaire proposant des solutions complètes de gestion d'actifs. Ce service s'adresse aux banques et aux gestionnaires d'actifs à l'architecture ouverte, aux fonds de pension, aux compagnies d'assurance ainsi qu'aux fondations et associations. KCM dispose d'agences à Amsterdam, Londres et Paris. KCM a annoncé le 4 décembre 2018 la fermeture du bureau d'Édimbourg et la centralisation à Amsterdam de la gestion de ses stratégies d'investissement dans les entreprises à petite capitalisation.

*Kempen Merchant Banking*

Le segment de la banque d'affaires de l'Émetteur (assuré par l'intermédiaire de Kempen Corporate Finance et Kempen Securities) offre des services spécialisés parmi lesquels des services de recherche et de négociation d'actions, de fusions et d'acquisitions, d'opérations sur les marchés financiers ainsi que des services de consultation en matière de dette pour des clients institutionnels, des entreprises, des institutions financières et des entités publiques et semi-publiques. Le segment de la banque d'affaires a adopté une stratégie de niche et se concentre ainsi sur l'immobilier européen, les sciences de la vie et les soins de santé en Europe, les institutions financières et les FinTech et le marché du Benelux. Le segment Kempen Merchant Banking dispose d'agences à Amsterdam, Anvers, Londres et à New York.

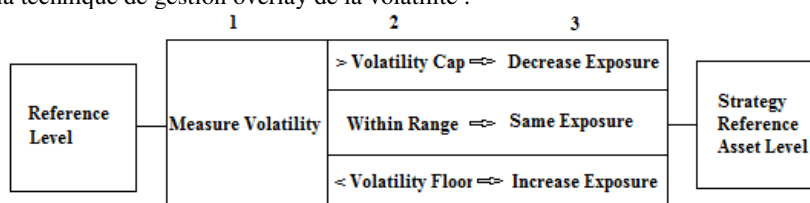
*Autres activités*

Ce segment couvre les activités déployées dans le domaine de la gestion des risques de taux d'intérêt, de marché et de liquidité, des placements en actions de

		<p>Van Lanschot Participaties (cédé en partie en décembre 2017) et de Van Lanschot Chabot (un conseiller en assurances indépendant et intermédiaire), des placements non stratégiques de l'Émetteur et des facturations de charges exceptionnelles du programme de réduction des coûts et investissements en 2013 et 2014.</p> <p><i>Services bancaires aux entreprises</i></p> <p>Le segment services bancaires aux entreprises est doté d'une équipe de spécialistes dédiée à la réduction progressive du financement de l'immobilier et des portefeuilles de prêts des PME, pas nécessairement en lien avec des clients de la banque privée. La réduction progressive est mise en œuvre de façon graduelle en informant les clients de l'intention de l'Émetteur de mettre un terme à ces activités, et en les dirigeant vers d'autres sources de financement.</p>
<b>B.16</b>	<b>Mesure dans laquelle le capital de l'Émetteur est directement ou indirectement détenu ou contrôlé :</b>	<p>Toutes les actions en circulation dans le capital de l'Émetteur sont entre les mains de la société holding Van Lanschot Kempen, qui contrôle donc la totalité de l'Émetteur.</p> <p>Le capital-actions autorisé de Van Lanschot Kempen se compose de 150 000 000 actions d'une valeur nominale de 1 € chacune, réparties de façon égale en actions ordinaires A (« <b>Actions de catégorie A</b> ») et en actions privilégiées C (« <b>Actions de catégorie C</b> »). Les actions de catégorie C n'ont pas été émises. À ce jour, les actions ordinaires en circulation de Van Lanschot Kempen représentaient un montant de 41.361.668 EUR. Plus de 99,99 pour cent des actions de catégorie A sont entre les mains de Stichting Administratiekantoor van gewone aandelen A Van Lanschot Kempen, qui a émis des certificats représentatifs pour ces actions. Ces certificats représentatifs des actions Van Lanschot Kempen sont cotés et s'échangent sur la place boursière Euronext à Amsterdam.</p>
<b>B.17</b>	<b>Notations attribuées à l'Émetteur ou à ses titres d'emprunt :</b>	<p>Les tranches d'Obligations peuvent être avec ou sans notation. La notation d'un titre ne constitue pas une recommandation d'achat, de vente ou de conservation de ce titre et peut être suspendue, réduite ou retirée à tout moment par l'agence de notation concernée. L'Émetteur a été noté « BBB+ » (perspective stable) par S&amp;P et « BBB+ » (perspective stable) par Fitch.</p> <p><i>Conditions spécifiques à l'émission :</i></p> <p>[Sans objet. Les Obligations à émettre n'ont pas été notées][Les Obligations à émettre[ont été]/[devraient être] notées spécifiquement [<i>spécifier la ou les notations de la Tranche étant émise</i>] par [<i>spécifier l'agence de notation</i>].]</p>
<b>Section C – Valeurs mobilières</b>		
<b>C.1</b>	<b>Nature et catégorie des Obligations et numéro(s) d'identification des titres :</b>	<p>Les Obligations décrites dans cette Section C sont des titres de créance avec un ou plusieurs instruments dérivés et dont la valeur nominale est inférieure 100 000 € (ou l'équivalent dans une autre devise).</p> <p><i>Obligations référencés sur un indice et Actions référencées sur un indice</i></p> <p>Les Obligations sont référencées sur des indices, des actions ou des fonds (y compris des fonds négociés en bourse, « <b>FNB</b> ») ou une combinaison de ces derniers. Cela signifie qu'en fonction du type d'Obligations décrit ci-dessous, les données telles que le montant du coupon, la date de rachat et/ou le montant du remboursement dépendent d'indices, actions ou fonds. En d'autres termes, ces données sont fonction du niveau du cours des indices, actions ou fonds sous-jacents. Ces diverses fonctions sont communément résumées sous le nom de « payouts ». Il convient toutefois de noter qu'un tel payout ne se traduit pas nécessairement par un montant payable. Il ne fait que préciser si un montant deviendra payable, quand et/ou dans quelle mesure.</p> <p><i>Type de sous-jacent</i></p>

Une Obligation est liée soit à un seul sous-jacent soit à un panier de sous-jacents. Si elle est liée à un seul sous-jacent, le niveau ou cours de ce dernier correspond au niveau du coupon et/ou à la date de rachat ou « payout » servant de référence. Si elle est liée à un panier de sous-jacents, le niveau ou cours de référence est soit une moyenne pondérée soit le cours de l'élément le moins performant du panier. Ces trois types de niveau de référence sont respectivement désignés comme « **Actif de référence unique** », « **Niveau moyen du panier** » ou « **Actif le moins performant du panier** ».

La volatilité du sous-jacent peut être contrôlée en application d'une stratégie de gestion overlay de la volatilité (**Overlay de contrôle de la volatilité**) à l'Actif de référence unique, au Niveau moyen du panier ou à l'Actif le moins performant du panier et, en fonction de la volatilité mesurée, en réduisant ou augmentant l'exposition au niveau de l'indice, de l'action, du fonds (y compris un FNB) ou aux niveaux des indices, actions, fonds dans un panier d'indices, d'actions ou de fonds (chacun étant un « Actif de référence »). Ce type de niveau de référence est nommé « **Niveau d'actif de référence stratégique** ». Le tableau qui suit résume la technique de gestion overlay de la volatilité :



Voir l'Élément C.18 ci-dessous pour plus de détails sur les mécanismes du rendement des Obligations.

#### *Types de payouts*

Les trois types de payouts pouvant s'appliquer aux Obligations sont ici résumés et sont décrits avec plus de détails dans les Éléments C.9 et C.18 qui suivent.

#### Payouts du montant de remboursement

Reverse Exchangeable, Participation, Premium Knock-Out, Booster Knock-Out, Booster ou Click-In sont des payouts qui affectent le montant payable à la date d'échéance prévue. En fonction du niveau ou cours de référence du ou des sous-jacents, dont le montant peut être égal, inférieur ou, sauf dans le cas des Reverse Exchangeable, supérieur à la valeur nominale de l'Obligation. Les payouts de montant de remboursement ne peuvent pas, dans le cadre de ce programme, être combinés entre eux mais peuvent être combinés avec les payouts décrits aux paragraphes suivants, Coupon conditionnel et Rachat automatique.

#### Payout affectant le coupon

Si un coupon conditionnel s'applique à l'Obligation, le montant et la date du paiement du coupon varie en fonction du niveau ou cours de référence du ou des sous-jacents. Ce payout peut être combiné avec tous les autres payouts.

#### Payout à la date de rachat

Si une date de rachat automatique s'applique à une Obligation, cette Obligation peut être rachetée à sa valeur nominale avant sa date d'échéance prévue. Tout comme pour le coupon conditionnel, ce payout peut être combiné avec tous les autres payouts.

#### **Conditions spécifiques à l'émission :**

[Les Obligations sont des Obligations [à taux fixe[s]].

Les Obligations sont [à coupon conditionnel] [à rachat anticipé automatique] [des Reverse Exchangeable Notes]/[Participation Notes]/[Premium Knock-Out Notes]/[Booster Knock-Out Notes]/[Booster Notes]/[Click-In Notes] et sont [au porteur/nominatives].



		<p>Les Obligations sont émises sous la série numéro [ ] [ ], Tranche numéro [ ]. Le montant nominal total des Obligations est de [ ]. [ISIN : [ ]]/[Code commun : [ ]]/[Autre code pertinent : [ ]]</p> <p><i>[Fongibilité]</i> Les Obligations seront regroupées pour former une série unique avec [<i>inscrire la description de la série</i>] le [<i>inscrire la date/la date d'émission/l'échange du certificat global temporaire pour les intérêts dans le certificat global permanent</i>], ce qui devrait intervenir le ou aux environs du [<i>inscrire la date</i>]]]</p>
<b>C.2</b>	<b>Monnaie :</b>	<p>Les Obligations peuvent être libellées dans n'importe quelle monnaie convenue entre l'Émetteur et le(s) Courtier(s) concerné(s), dans chaque cas conformément à toutes les exigences légales ou réglementaires applicables.</p> <p><b>Conditions spécifiques à l'émission :</b> La devise spécifiée des Obligations est [ ].</p>
<b>C.5</b>	<b>Description de toutes restrictions sur la libre négociabilité des Obligations :</b>	<p>Les Obligations sont librement négociables. Les restrictions à la cession et à l'offre n'empêchent pas la libre négociabilité des Obligations.</p>
<b>C.8</b>	<b>Description des droits liés aux Obligations :</b>	<p><i>Rang (statut)</i> Les Obligations constituent une obligation non garantie et non subordonnée de l'Émetteur et prendront rang égal sans aucune préférence entre elles et avec toutes les autres obligations présentes et futures non garanties et non subordonnées de l'Émetteur, sauf pour celles qui sont prioritaires en vertu de la loi.</p> <p><i>Fiscalité</i> Tous les montants à payer en principal et intérêts à l'égard des Obligations et Coupons par l'Émetteur seront libérés et exempts de rétention ou déduction au titre ou pour le compte de dettes fiscales présentes ou futures, redevances, charges gouvernementales ou autres frais, quelle qu'en soit la nature, prélevés ou imposés par ou au nom des Pays-Bas ou d'un quelconque organisme gouvernemental ou ministère habilité à imposer, sauf si cette rétention ou déduction est exigée par la loi. Dans un tel cas, l'Émetteur, en fonction de la disposition spécifiée dans les Conditions définitives applicables, soit procédera à la retenue ou déduction requise de ces taxes, redevances charges gouvernementales pour le compte du détenteur des Obligations et Coupons, le cas échéant, et ne paiera aucun montant supplémentaire au détenteur des Obligations et Coupons, soit, sous réserve de certaines exceptions, paiera les montants supplémentaires nécessaires pour que le montant net reçu par le détenteur des Obligations et Coupons après une telle retenue ou déduction soit égal aux montants respectifs du principal et des intérêts qui aurait autrement dû être reçu au titre des Obligations et Coupons, le cas échéant, en l'absence d'une telle retenue ou déduction.</p> <p><i>Cas de défauts</i> Les conditions des Obligations prévoient les cas de défaut suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>(i) en cas de défaut de plus de 14 jours du paiement des intérêts ou du principal au titre des Obligations ;</li> <li>(ii) en cas de non-respect par l'Émetteur d'une quelconque de ses autres obligations liées aux Obligations et si ce défaut persiste durant une période de 30 jours suivant la remise à l'Émetteur d'une notification exigeant réparation dudit défaut ;</li> <li>(iii) si une ordonnance est rendue ou une résolution exécutoire est adoptée en vue de la dissolution ou de la liquidation de l'Émetteur, sauf si cela a lieu</li> </ul>

		<p>dans le cadre d'une fusion, consolidation ou autre forme de combinaison avec une autre société et si cette autre société assume toutes les obligations contractées par l'Émetteur dans le cadre des Obligations ;</p> <p>(iv) si l'Émetteur est déclaré en faillite ou si une déclaration est faite relativement à l'Émetteur aux termes de l'article 3:163(1)(b) de la loi néerlandaise sur la surveillance financière (<i>Wet op het financieel toezicht</i>, « <b>Wft</b> »).</p> <p><i>Assemblées</i>  Les assemblées de détenteurs d'Obligations peuvent être convoquées en vue d'examiner des questions affectant leurs intérêts, notamment l'approbation, par résolution extraordinaire, d'une modification des Obligations, des Coupons ou de certaines clauses du Contrat d'agence. De telles assemblées peuvent être convoquées par l'Émetteur ou les détenteurs d'Obligations de chaque série possédant au moins cinq pour cent du montant nominal des Obligations. L'adoption d'une résolution extraordinaire est soumise à des exigences de quorum. Une résolution extraordinaire adoptée au cours d'une quelconque assemblée des détenteurs d'Obligations de chaque série sera contraignante pour tous les détenteurs d'Obligations de la catégorie d'Obligations concernée, qu'ils soient présents ou non à l'assemblée, ainsi que pour tous les détenteurs de Coupons. L'Émetteur n'est pas autorisé à voter sur une Obligation qu'il détient, directement ou indirectement, et ces Obligations ne seront pas prises en compte lors de l'établissement du montant total en circulation. Le Contrat d'agence prévoit également (i) qu'une résolution écrite et signée par ou au nom des détenteurs d'au moins les deux tiers du montant nominal des Obligations concernées durant la période où elles sont en circulation ou (ii) que les consentements donnés par voie électronique et communiqués par le biais de systèmes de communication électroniques du ou des systèmes de compensation concernés conformément à leurs règles et procédures de fonctionnement par ou au nom des détenteurs d'au moins les deux tiers du montant nominal des Obligations concernées durant la période où elles sont en circulation, seront, dans chacun des deux cas, aussi valides et applicables à toutes fins qu'une résolution extraordinaire adoptée au cours d'une assemblée des détenteurs d'Obligations dûment convoquée et tenue.</p> <p><i>Substitution de l'Émetteur</i>  L'Émetteur peut, à condition de respecter certaines conditions et sous réserve de l'autorisation des détenteurs d'Obligations et des détenteurs de Coupons, qui sera réputée avoir été octroyée pour chaque émission d'Obligations ne faisant l'objet d'aucun défaut de paiement des montants en principal et intérêts, être remplacé et substitué par toute filiale dont l'Émetteur est directement ou indirectement propriétaire, en tant que principal débiteur à l'égard des Obligations et des Coupons.</p> <p><i>Droit applicable</i>  Le droit des Pays-Bas.</p>
C.9	<b>Intérêt, échéance et remboursement, rendement et représentant des Détenteurs d'Obligations :</b>	<p><i>Intérêt</i>  Les Obligations peuvent être porteuses ou non d'intérêts. Les Obligations porteuses d'intérêts seront des Obligations à taux fixe. Les intérêts seront payables à la date ou aux dates spécifiées dans les Conditions définitives applicables et au remboursement et seront calculés sur une base convenue entre l'Émetteur et le Courtier concerné comme spécifié dans les Conditions définitives applicables.</p> <p><i>Coupon conditionnel</i>  L'intérêt sur les Obligations à taux fixe peut être subordonné à la survenance d'un événement de coupon conditionnel ou « Conditional Coupon Event », auquel cas il sera égal à zéro pour toute la période d'intérêt fixe au cours de laquelle ledit événement est survenu, sauf si la spécification Mémoire est applicable aux termes des conditions définitives applicables et si aucun Conditional Coupon Event n'est</p>

survenu durant une quelconque période suivante d'intérêt fixe, le montant des intérêts à payer étant alors majoré de la somme des intérêts qui auraient, mais avant la survenue d'un Conditional Coupon Event, été payables durant toutes les périodes d'intérêt fixe antérieures, sauf si ces montants étaient devenus payables et exigibles après.

#### *Échéance*

L'échéance des Obligations sera convenue entre l'Émetteur et le Courtier concerné, sous réserve d'échéances minimales ou maximales pouvant être autorisées ou imposées par la banque centrale (ou un organisme équivalent) ou une quelconque législation ou réglementation applicable à l'Émetteur ou à la devise spécifiée concernée, comme stipulé dans les conditions définitives applicables.

Sauf si elle a été rachetée ou achetée et annulée antérieurement, chaque Obligation sera rachetée par l'Émetteur au montant de remboursement final spécifié dans les Conditions définitives applicables dans la devise spécifiée concernée à sa date d'expiration.

#### *Remboursement anticipé automatique*

Si cela est spécifié dans les conditions définitives applicables, les Obligations seront automatiquement remboursées à une date spécifiée avant la date d'échéance prévue à leur valeur nominale si le niveau de référence dépasse le Niveau Déclencheur spécifié.

#### *Remboursement anticipé pour d'autres raisons*

Les conditions définitives applicables indiqueront si les Obligations concernées peuvent être remboursées avant leur date d'échéance pour des raisons fiscales ou d'illégalité et si elles peuvent être remboursées de façon anticipée à la suite d'un événement de défaut.

#### *Montant minimum de remboursement*

Le montant de remboursement du payout de Participation peut être soumis à un minimum. Le montant de remboursement du payout de Click-In peut être soumis à un minimum.

#### *Montant maximum de remboursement*

Le montant de remboursement des payouts de Participation, Premium Knock-Out, Booster Knock-Out et Booster peut être plafonné.

#### *Représentant des détenteurs d'Obligations*

Sans objet.

#### **Conditions spécifiques à l'émission :**

##### *Intérêt*

[Obligations à taux fixe : Les Obligations sont des Obligations à taux fixe. Les Obligations portent intérêt à compter du [ ] au taux de [ ] pour cent par an [dans la période [ ] et à un taux de [ ] dans la période [ ] [etc.]] [payable sur une base [annuelle/semestrielle/trimestrielle/mensuelle] à terme échu le [ ] de chaque année. Indication du rendement : [[ ]/Sans objet]/[ ] pour cent par an.]

[Les Obligations sont des Obligations à coupon conditionnel]/[Mémoire : [applicable/non applicable]] [*insérer les détails de la Mémoire*]

##### *Échéance*

La Date d'échéance des Obligations est [[ ]/Date de paiement de l'intérêt identique ou la plus proche du mois et de l'année concernés : [ ]]. Sauf en cas de remboursement prématuré ou d'achat et d'annulation antérieurs, l'Émetteur remboursera les Obligations [à [ ] au montant calculé/au payout calculé ci-dessous] en [*inscrire la devise spécifiée*] le [ ].

		<p><i>Remboursement anticipé</i> L'Émetteur peut rembourser les Obligations avant l'échéance prévue (i) pour des raisons fiscales, (ii) pour des raisons d'illégalité ou (iii) à la suite d'un événement de défaut.</p> <p><i>[Remboursement anticipé automatique]</i> Une Obligation sera automatiquement remboursée en cas d'événement de remboursement automatique anticipé à son montant calculé dans la devise correspondante spécifiée à la date de paiement d'intérêt suivant immédiatement la survenue de l'événement précité, sauf si cet événement est survenu durant la dernière période d'intérêt fixe.</p> <p>Niveau Déclencheur : [ ] (S'il y a un seul Niveau Déclencheur pour la (les) Date(s) d'Observation de Remboursement Anticipé Automatique / Pour chaque Date d'Observation de Remboursement Anticipé Automatique, le Niveau Déclencheur est déterminé comme il suit : (S'il y a différents Niveaux Déclencheurs relatifs aux différentes Dates d'Observation de Remboursement Anticipé Automatique)</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Date(s) d'Observation de Remboursement Anticipé Automatique</th> <th>Niveau(x) Déclencheur(s)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>[ ]</td> <td>[ ]</td> </tr> <tr> <td>[ ]</td> <td>[ ]</td> </tr> </tbody> </table> <p><i>[Montant minimum de remboursement [ ]]</i></p> <p><i>[Montant maximum de remboursement [ ]]</i></p>	Date(s) d'Observation de Remboursement Anticipé Automatique	Niveau(x) Déclencheur(s)	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]
Date(s) d'Observation de Remboursement Anticipé Automatique	Niveau(x) Déclencheur(s)							
[ ]	[ ]							
[ ]	[ ]							
<b>C.10</b>	<b>Paiement des intérêts liés à un instrument dérivé :</b>	<p>Le paiement des intérêts et le remboursement des Obligations peuvent être liés au niveau de référence ou au cours du ou des sous-jacents. Voir l'Élément C.9 ci-dessus et l'Élément C.18 ci-dessous pour des informations plus détaillées sur la relation existante entre un tel niveau ou prix et le coupon, le remboursement anticipé et le montant du remboursement.</p> <p><i>Conditions spécifiques à l'émission :</i> Le paiement des intérêts et le remboursement des Obligations sont liés à <i>[spécifier l'actif de référence]</i>.</p>						
<b>C.11</b>	<b>Cotation et admission à la négociation :</b>	<p>Les Obligations peuvent être admises à la négociation sur la place boursière Euronext à Amsterdam, la Bourse de Luxembourg, Nasdaq Stockholm, NDX et toute autre place boursière pourvu que le présent Prospectus de base, comme complété, ait fait l'objet d'une notification auprès de l'autorité compétente concernée, si cela est requis, ou peuvent être émises sans cotation en bourse.</p> <p><i>Conditions spécifiques à l'émission :</i> <i>[La demande a été déposée]/[La demande devrait être déposée]</i> par l'Émetteur (ou en son nom) en vue de l'admission des Obligations à la négociation sur [ ] à compter du [ ]/<i>[Sans objet. Les Obligations ne sont pas destinées à être admises à la négociation.]</i></p>						
<b>C.15</b>	<b>Description de la façon dont la valeur du placement est affectée par la valeur du ou des instruments sous-jacents :</b>	<p>Voir l'Élément C1 ci-dessus pour une brève introduction des fonctions par lesquelles le sous-jacent peut affecter la valeur du placement et voir aussi l'Élément C.9 ci-dessus et l'Élément C.18 ci-dessous pour plus de détails sur ces fonctions relativement au coupon, au remboursement anticipé et au montant de remboursement.</p>						

C.16	<b>Date d'échéance des instruments dérivés :</b>	<p>Sauf dans les cas de remboursement anticipé exposés dans l'Élément C.9 ci-dessus, le remboursement des Obligations doit intervenir à la date d'échéance spécifiée dans les conditions définitives.</p> <p><i>Conditions spécifiques à l'émission :</i> Sauf dans les cas de remboursement anticipé exposés dans l'Élément C.9 ci-dessus, la date de remboursement des Obligations est le [ ].</p>
C.17	<b>Description de la procédure de règlement des instruments dérivés :</b>	<p>Les procédures de règlement varieront en fonction du système de règlement appliqué aux Obligations et des pratiques locales en vigueur dans la juridiction de l'investisseur. Les Obligations seront livrées à la date d'émission soit contre paiement du cours d'émission soit exonérées du paiement du cours d'émission comme spécifié dans les conditions définitives. Les Obligations peuvent être compensées et réglées par l'intermédiaire, entre autres, d'Euroclear Nederland, Euroclear Sweden AB, Euroclear Bank SA/NV ou Clearstream Banking S.A.</p> <p><i>Conditions spécifiques à l'émission :</i> Les Obligations seront livrées le [ ] [contre paiement du cours d'émission des Obligations/exonérées du paiement du cours d'émission des Obligations]. Les procédures de règlement varieront en fonction du système de compensation/du système de règlement appliqué aux Obligations et des pratiques locales en vigueur dans la juridiction de l'investisseur.</p> <p>[Les Obligations sont compensées par l'intermédiaire [d'Euroclear/Clearstream, Luxembourg/Euroclear Netherlands/Euroclear Sweden/spécifier autre].]</p>
C.18	<b>Description des modalités relatives au produit des instruments dérivés :</b>	<p>Le rendement des Obligations peut être lié au niveau d'un sous-jacent spécifique (Actif de référence unique) ou d'un panier de sous-jacents. Dans le cas d'un panier de sous-jacents, le niveau ou cours combiné des sous-jacents du panier sera calculé, en fonction de ce qui est spécifié dans les conditions définitives applicables, comme étant soit (i) la moyenne des niveaux ou cours de référence du ou des sous-jacents déterminés conformément à leurs pondérations respectives spécifiées dans les conditions définitives applicables (Niveau moyen de l'indice), soit (ii) le niveau ou cours de référence du ou des sous-jacents les moins performants par rapport à son niveau initial de référence (Actif le moins performant du panier).</p> <p>Le niveau ou cours de référence auquel sont liées les Obligations déterminera, en fonction de ce qui est spécifié dans les conditions définitives applicables, (i) si le coupon doit être payé et, dans l'affirmative, l'ampleur du montant du coupon, et/ou (ii) si (a) les Obligations sont remboursée de façon anticipée à leur valeur nominale ou (b) à leur date d'échéance prévue et, dans ce dernier cas, (iii) le montant définitif du remboursement.</p> <p><i>Conditions spécifiques à l'émission :</i> <i>[Coupon conditionnel]</i> Le paiement de [insérer le ou les taux d'intérêt fixes] sur les Obligations dépend de la survenue d'un événement de coupon conditionnel, qui signifiera que le niveau de référence est inférieur à [insérer le niveau], la barrière du coupon. Le niveau de référence est [le niveau de l'actif de référence unique][le niveau moyen du panier][l'actif le moins performant du panier] [le niveau pondéré par [indice][action][unité du fonds] comme suit [ ]]. Si le niveau de référence est inférieur à la barrière du coupon, le ou les taux d'intérêt fixe(s) seront égaux à zéro (ce qui signifie que les investisseurs ne recevraient pas de paiement d'intérêt sur la totalité de la période concernée d'intérêt fixe). Le paiement des intérêts sera donc directement lié au [niveau][cours] [de l'indice][de l'action][de l'unité du fonds][des éléments du panier]. Si le niveau de référence est égal ou supérieur à la barrière du coupon, le ou les taux d'intérêt fixes pour la ou les périodes d'intérêt fixe seront ceux spécifiés dans les conditions définitives applicables.]</p> <p>[L'application de la « Mémoire » étant spécifiée dans les conditions définitives, si aucun événement de coupon conditionnel (« Conditional Coupon Event ») n'est survenu durant une quelconque période d'intérêt fixe hormis la première, le</p>

montant des intérêts à payer sera majoré de la somme des intérêts qui auraient, mais avant la survenue d'un Conditional Coupon Event, été payables durant toutes les périodes d'intérêt fixe antérieures, sauf, pour éviter les duplications, si ces montants étaient devenus payables et exigibles après.]

*[Remboursement anticipé automatique]*

Si un événement de remboursement automatique anticipé survient, chaque Obligation sera remboursée à [insérer la valeur nominale spécifiée dans la devise spécifiée] à la date de paiement d'intérêt suivant immédiatement la survenue de l'événement précité, sauf si cet événement est survenu durant la dernière période d'intérêt fixe, auquel cas le remboursement automatique anticipé n'aura pas lieu et l'Obligation sera remboursée le [insérer la date d'échéance], la date d'échéance prévue. Un événement de remboursement automatique anticipé signifiera que le niveau de référence est égal ou supérieur à [[insérer le niveau], le Niveau Déclencheur / [insérer le Niveau Déclencheur] le [insérer la Date d'Observation de Remboursement Anticipé Automatique] et [insérer le Niveau Déclencheur] le [insérer la Date d'Observation de Remboursement Anticipé Automatique]]. Le remboursement anticipé ou non des Obligations sera donc directement lié au [niveau][cours] [de l'indice][de l'action][de l'unité du fonds][des éléments du panier].

[« Asian-Out » étant spécifié comme étant applicable dans les conditions définitives, le niveau définitif de référence sera la moyenne arithmétique des niveaux de référence déterminés par l'Agent de calcul à l'heure de clôture prévue de chacune des dates d'observation d'Asian-Out.]

*[Reverse Exchangeable Note]*

Chaque Obligation sera remboursée par l'Émetteur le [insérer la date d'échéance], la date d'échéance prévue, à [insérer la valeur nominale spécifiée dans la devise spécifiée] si **aucun** événement Reverse Exchange n'est survenu.

Si un événement *Reverse Exchange* **est** survenu et si le montant « *Reverse Exchangeable Amount 1* » est spécifié dans les Conditions Définitives applicables, chaque Obligation sera remboursée à concurrence du montant le plus faible entre (a) [insérer la valeur nominale spécifiée dans la devise spécifiée] et (b) le produit de (i) [insérer la valeur nominale spécifiée dans la devise spécifiée] et (ii) le niveau de référence définitif divisé par le niveau de référence initial.

Si un événement *Reverse Exchange* **est** survenu et si le montant « *Reverse Exchangeable Amount 2* » est spécifié dans les Conditions Définitives applicables, chaque Obligation sera remboursée à concurrence du montant le plus faible entre (a) [insérer la valeur nominale spécifiée dans la devise spécifiée] et (b) le produit de (i) [insérer la valeur nominale spécifiée dans la devise spécifiée] et (ii) le niveau de référence définitif divisé par le produit de (1) la barrière de remboursement et (2) le niveau de référence initial.

Un événement *Reverse Exchange* signifiera que le niveau de référence sera **inférieur à** [insérer le niveau], la barrière de remboursement. Le niveau de référence est [le niveau de l'actif de référence unique][le niveau moyen du panier][l'actif le moins performant du panier] [le niveau pondéré par [indice][action][unité du fonds] comme suit [ ]]. Le montant définitif de remboursement d'une Reverse Exchangeable Note aura donc une relation directe avec le [niveau][cours] [de l'indice][de l'action][de l'unité du fonds][des éléments du panier] et pourra être inférieur (voire nul) mais pas supérieur à la valeur nominale spécifiée.]

[« Asian-Out » étant spécifié comme étant applicable dans les conditions définitives, le niveau définitif de référence sera la moyenne arithmétique des niveaux de référence déterminés par l'Agent de calcul à l'heure de clôture prévue de chacune des dates d'observation d'Asian-Out.]

*[Participation Note]*

Si à la date d'évaluation finale, le niveau de référence définitif est **égal ou supérieur à** [spécifier le niveau d'exercice], le niveau d'exercice, chaque Obligation sera remboursée le [insérer la date d'échéance], la date d'échéance prévue, à la plus faible valeur entre : (a) (i) [spécifier le montant], (c'est-à-dire la valeur nominale spécifiée), multipliée par (ii) la somme de (1) [spécifier le pourcentage] (c'est-à-dire le niveau du début de participation), (2) [spécifier le ratio d'endettement décroissant] (c'est-à-dire l'Endettement Décroissant) multiplié par la plus faible valeur entre (x) 0% et (y) la valeur la plus élevée entre [spécifier le pourcentage] (c'est-à-dire le Pourcentage Plancher) et la Performance Décroissante ; et (3) [spécifier le ratio d'endettement croissant] (c'est-à-dire l'Endettement Croissant) multiplié par la valeur la plus élevée entre (x) 0% et (y) la valeur la plus basse entre [spécifier le pourcentage] (c'est-à-dire le Plafond) et la Performance Croissante ;]

et (b) [spécifier le montant], le montant maximum de remboursement.

La Performance Croissante sera déterminée par : (i) le niveau de référence définitif moins [spécifier le niveau d'exercice croissant] (c'est-à-dire le Niveau d'Exercice Croissant) (ii) par le quotient du niveau de référence initial (iii) multiplié par 100%. La Performance Décroissante sera déterminée par : (i) le niveau de référence définitif moins [spécifier le niveau d'exercice décroissant] (c'est-à-dire le Niveau d'Exercice Décroissant) (ii) par le quotient du niveau de référence initial (iii) multiplié par 100%.

[\* [L'endettement Croissant] [L'endettement Décroissant] étant [1 (un)][100 %], il n'y aura pas d'endettement.]

Si, à la date d'évaluation finale, le niveau de référence définitif est **inférieur à** [spécifier le niveau d'exercice], le niveau d'exercice, une Participation Note sera remboursée à la date d'échéance à [spécifier le montant], le montant minimum de remboursement. Le niveau de référence est [le niveau de l'actif de référence unique][le niveau moyen du panier][l'actif le moins performant du panier] [le niveau pondéré par [indice][action][unité du fonds] comme suit [ ]]. Le niveau de remboursement définitif d'une Participation Note sera donc directement lié au [niveau][cours] [de l'indice][de l'action][de l'unité du fonds][des éléments du panier] et pourra être inférieur ou supérieur à [insérer la valeur nominale spécifiée dans la devise spécifiée], la valeur nominale spécifiée, mais pas inférieure à [spécifier le montant], le montant minimum de remboursement [ni supérieur à [spécifier le montant], le montant maximum de remboursement].]

[« Asian-Out » étant spécifié comme étant applicable dans les conditions définitives, le niveau définitif de référence sera la moyenne arithmétique des niveaux de référence déterminés par l'Agent de calcul à l'heure de clôture prévue de chacune des dates d'observation d'Asian-Out.]

*[Premium Knock-Out Note*

Chaque Obligation sera remboursée le [insérer la date d'échéance], la date d'échéance, à [la valeur la plus faible entre (a) [spécifier le montant], le montant maximum de remboursement, [et (b)]] la valeur la plus élevée entre (i) [insérer la valeur nominale spécifiée dans la devise spécifiée], la valeur nominale spécifiée, plus [spécifier le montant], le montant de la prime, et (ii) le produit de [insérer la valeur nominale spécifiée dans la devise spécifiée] (c'est-à-dire la valeur nominale spécifiée) et le niveau de référence définitif divisé par le niveau de référence initial, si **aucun** événement Premium Knock-Out n'est survenu. Si un événement Premium Knock-Out est survenu, chaque Obligation sera remboursée à la date d'échéance à [la valeur la plus faible entre (a) [spécifier le montant], le montant maximum de remboursement, et (b)] le produit de (i) [insérer la valeur nominale spécifiée dans la devise spécifiée], la valeur nominale spécifiée, et (ii) le niveau de référence définitif divisé par le niveau de référence initial. Un événement

Premium Knock-Out signifiera que le niveau de référence sera **inférieur** à [spécifier le niveau], la barrière Premium Knock-Out. Le niveau de référence est [le niveau de l'actif de référence unique][le niveau moyen du panier][l'actif le moins performant du panier] [le niveau pondéré par [indice][action][unité du fonds] comme suit [ ]]. Le niveau de remboursement définitif d'une Premium Knock-Out Note sera donc directement lié au [niveau][cours] [de l'indice][de l'action][de l'unité du fonds][des éléments du panier] et pourra être inférieur (voire égal à zéro) ou supérieur à [insérer la valeur nominale spécifiée dans la devise spécifiée], la valeur nominale spécifiée, [mais pas supérieur à [spécifier le montant], le montant maximum de remboursement].]

[« Asian-Out » étant spécifié comme étant applicable dans les conditions définitives, le niveau définitif de référence sera la moyenne arithmétique des niveaux de référence déterminés par l'Agent de calcul à l'heure de clôture prévue de chacune des dates d'observation d'Asian-Out.]

*[Booster Knock-Out Note*

Chaque Obligation sera remboursée le [insérer la date d'échéance], la date d'échéance, à la plus faible valeur entre (a) (i) [insérer la valeur nominale spécifiée dans la devise spécifiée], la valeur nominale spécifiée, plus (ii) le produit de [insérer la valeur nominale spécifiée dans la devise spécifiée] (c'est-à-dire la valeur nominale spécifiée), [spécifier le ratio d'endettement] (c'est-à-dire l'Endettement[\*]) et une fraction dont le numérateur est égal au niveau de référence définitif moins [spécifier le niveau d'exercice], le niveau d'exercice, et dont le dénominateur est le niveau initial de référence [et (b) un montant maximum de remboursement], si, à la date d'évaluation finale, le niveau de référence définitif est **égal ou supérieur** à [spécifier le niveau d'exercice], le niveau d'exercice. Si, à la date d'évaluation finale, le niveau de référence définitif est **inférieur** à [spécifier le niveau d'exercice], le niveau d'exercice, chaque Obligation sera remboursée à la date d'échéance au produit de (i) [insérer la valeur nominale spécifiée dans la devise spécifiée], la valeur nominale spécifiée, et (ii) le niveau de référence définitif divisé par le niveau de référence initial si un événement Booster Knock-Out **est survenu**. Su **aucun** événement Booster Knock-Out n'est survenu, chaque Obligation sera remboursée à la date d'échéance à [insérer la valeur nominale spécifiée dans la devise spécifiée], la valeur nominale spécifiée. Un événement Booster Knock-Out signifiera que le niveau de référence sera **inférieur** à [spécifier le niveau], la barrière de remboursement. Le niveau de référence est [le niveau de l'actif de référence unique][le niveau moyen du panier][l'actif le moins performant du panier] [le niveau pondéré par [indice][action][unité du fonds] comme suit [ ]]. Le montant de remboursement définitif de chaque Obligation sera donc directement lié au [niveau][cours] [de l'indice][de l'action][de l'unité du fonds][des éléments du panier] et pourra être inférieur (voire égal à zéro) ou supérieur à [insérer la valeur nominale spécifiée dans la devise spécifiée], la valeur nominale spécifiée, [mais pas supérieur à [spécifier le montant], le montant maximum de remboursement].]

[« Asian-Out » étant spécifié comme étant applicable dans les conditions définitives, le niveau définitif de référence sera la moyenne arithmétique des niveaux de référence déterminés par l'Agent de calcul à l'heure de clôture prévue de chacune des dates d'observation d'Asian-Out.]

[\* L'endettement étant [1 (un)][100 %], il n'y aura en fait pas d'endettement.]

*[Booster Notes*

Chaque Obligation sera remboursée le [insérer la date d'échéance], la date d'échéance, à [la plus faible valeur entre (a) (i) [insérer la valeur nominale spécifiée dans la devise spécifiée], la valeur nominale spécifiée, plus (ii) le produit de [insérer la valeur nominale spécifiée dans la devise spécifiée] (c'est-à-dire la valeur nominale spécifiée), [spécifier le ratio d'endettement] (c'est-à-dire l'Endettement[\*]) et une fraction dont le numérateur est égal au niveau de référence



		<p>définitif moins [<i>spécifier le niveau</i>], le niveau d'exercice, et dont le dénominateur est le niveau initial de référence [et (b) [<i>spécifier le montant</i>] le montant maximum de remboursement], si, à la date d'évaluation finale, le niveau de référence définitif est <b>égal ou supérieur</b> au niveau d'exercice. Si, à la date d'évaluation finale, le niveau de référence définitif est <b>inférieur à</b> [<i>spécifier le niveau</i>], le niveau d'exercice, chaque Obligation sera remboursée à la date d'échéance au produit de (i) [<i>insérer la valeur nominale spécifiée dans la devise spécifiée</i>], la valeur nominale spécifiée, et (ii) le niveau de référence définitif divisé par le niveau de référence initial. Le niveau de référence est [le niveau de l'actif de référence unique][le niveau moyen du panier][l'actif le moins performant du panier] [le niveau pondéré par [indice][action][unité du fonds] comme suit [ ]]. Le montant de remboursement définitif de chaque Obligation sera donc directement lié au [niveau][cours] [de l'indice][de l'action][de l'unité du fonds][des éléments du panier] et pourra être inférieur (voire égal à zéro) ou supérieur à [<i>insérer la valeur nominale spécifiée dans la devise spécifiée</i>], la valeur nominale spécifiée, [mais pas supérieur à [<i>spécifier le montant</i>], le montant maximum de remboursement].]</p> <p>[« Asian-Out » étant spécifié comme étant applicable dans les conditions définitives, le niveau définitif de référence sera la moyenne arithmétique des niveaux de référence déterminés par l'Agent de calcul à l'heure de clôture prévue de chacune des dates d'observation d'Asian-Out.]</p> <p>[* L'endettement étant [1 (un)][100 %], il n'y aura en fait pas d'endettement.]</p> <p><i>[Click-In Notes</i></p> <p>Chaque obligation sera remboursée le [<i>insérer la date d'échéance</i>], la date d'échéance à la valeur la plus faible entre (a) [<i>spécifier le montant</i>], le montant maximum de remboursement et (b) la valeur la plus élevée entre (i) [<i>spécifier le montant</i>], le montant minimum de remboursement, (ii) [<i>insérer la valeur nominale spécifiée dans la devise spécifiée</i>], la valeur nominale spécifiée plus le produit de [<i>insérer la valeur nominale spécifiée dans la devise spécifiée</i>] (c'est-à-dire la valeur nominale spécifiée) et une fraction dont le numérateur est égal au niveau de référence définitif et dont le dénominateur est le niveau de référence initial et, si un événement Click-In Event(i) est survenu, (iii) le produit de [<i>insérer la valeur nominale spécifiée dans la devise spécifiée</i>] (c'est-à-dire la valeur nominale spécifiée) et le niveau Click-In maximum. Le niveau de référence est [le niveau de l'actif de référence unique][le niveau moyen du panier][l'actif le moins performant du panier] [le niveau pondéré par [indice][action][unité du fonds] comme suit [ ]]. Le niveau de remboursement définitif de chaque Obligation sera donc directement lié au [niveau][cours] [de l'indice][de l'action][de l'unité du fonds][des éléments du panier] et pourra être inférieur ou supérieur à [<i>insérer la valeur nominale spécifiée dans la devise spécifiée</i>], la valeur nominale spécifiée, mais pas [supérieur à [<i>spécifier le montant</i>], le montant maximum de remboursement ni] inférieur à [<i>spécifier le montant</i>], le montant minimum de remboursement].]</p>
C.19	<b>Prix de référence final du sous-jacent :</b>	<p>Le montant (éventuel) payable lors du remboursement d'une Obligation peut ou non être lié au niveau ou cours d'un ou plusieurs sous-jacents, comme spécifié dans les conditions définitives. Le niveau de référence définitif sera soit (i) le niveau de référence déterminé par l'Agent de calcul à la date d'évaluation finale soit (ii) si « Asian-Out » est applicable, la moyenne arithmétique des niveaux de référence déterminée par l'Agent de calcul à chaque date d'observation d'Asian-Out. Dans chacun des cas, le niveau ou cours du ou des sous-jacents concernés sera mesuré à l'heure de clôture programmée de la place boursière concernée.</p> <p><b>Conditions spécifiques à l'émission :</b></p> <p>Le montant (éventuel) payable lors du remboursement d'une Obligation [est][n'est pas] lié au [niveau][cours] [de l'indice][de l'action][de l'unité du fonds][des éléments du panier] comme spécifié dans les conditions définitives. [Le niveau de référence définitif déterminant le montant du remboursement est établi par l'Agent de calcul le [<i>spécifier la ou les dates</i>], la [les] date[s] d'évaluation finale[s] [en tant que moyenne arithmétique des niveaux de référence déterminés par l'Agent</p>

		<p>de calcul à chacune des dates d'observation d'Asian-Out]. Dans chacun des cas, le niveau du ou des indices concernés sera mesuré à l'heure de clôture programmée de la place boursière concernée.]</p> <p>La survenue ou non d'un [Conditional Coupon Event], [Automatic Early Redemption Event], [Reverse Exchange Event], [Premium Knock-Out Event] ou [Booster Knock-Out Event] sera déterminée par l'Agent de calcul par référence [à la ou aux dates d'observation du coupon conditionnel], [à la ou aux périodes d'observation du coupon conditionnel], [à la ou aux dates d'observation du remboursement anticipé automatique], [à la ou aux périodes d'observation du remboursement anticipé automatique], [à la ou aux dates d'observation Reverse Exchange] [à la ou aux périodes d'observation Reverse Exchange] [à la ou aux dates d'observation Premium Knock-Out] [à la ou aux périodes d'observation Premium Knock-Out] [à la ou aux dates d'observation Booster Knock-Out] [à la ou aux périodes d'observation Booster Knock-Out] [à la fin de la journée de négociation (End of Day)][durant la journée de négociation (Intra-Day)].</p> <p>[Le montant (éventuel) payable lors du remboursement d'une Obligation est lié au [niveau][cours] [de l'indice][de l'action][de l'unité du fonds][des éléments du panier]. Le niveau de référence définitif sera :</p> <p>[le niveau de l'actif de référence unique]/[le niveau moyen du panier]/[le niveau de l'élément le moins performant du panier] déterminé par l'Agent de calcul le [insérer la date d'évaluation finale] conformément à [insérer les détails de la détermination du niveau de référence définitif].</p> <p>[Asian-Out : la moyenne arithmétique [du niveau de l'actif de référence unique]/[du niveau moyen du panier]/[du niveau de l'élément le moins performant du panier] déterminé par l'Agent de calcul à chacune des [date d'observation Asian-Out] conformément à [insérer les détails de la détermination du niveau de référence définitif], et à [insérer l'heure].</p>
<p><b>C.20</b></p>	<p><b>Description du type de sous-jacent utilisé et indication du lieu où trouver les informations à son sujet :</b></p>	<p><i>Type de sous-jacent</i></p> <p>Une Obligation est liée soit à un seul sous-jacent soit à un panier de sous-jacents. Si elle est liée à un seul sous-jacent, le niveau ou cours de ce sous-jacent est le niveau de référence. Si elle est liée à un panier de sous-jacents, le niveau de référence est soit une moyenne pondérée soit le cours de l'élément le moins performant du panier. Ces trois types de niveau de référence sont respectivement désignés comme « Actif de référence unique », « Niveau moyen du panier » ou « Actif le moins performant du panier ». Voir l'Élément C.18 ci-dessus pour une description plus détaillée.</p> <p><i>Information relative au sous-jacent</i></p> <p>Des informations sur le sous-jacent sont données dans la source d'information spécifiée dans les conditions définitives.</p> <p><b>Conditions spécifiques à l'émission :</b></p> <p>[Le paiement d'intérêts sur][,] [et] [le remboursement des Obligation] peuvent être liés au [niveau][cours] [de l'indice][de l'action][de l'unité du fonds][des éléments du panier]. Des informations sur le sous-jacent sont données dans [insérer la source].</p>
<p><b>C.21</b></p>	<p><b>Indication du marché sur lequel les valeurs mobilières seront négociées et à l'intention duquel le prospectus est publié :</b></p>	<p>Les Obligations peuvent être admises à la cotation sur la place boursière d'Euronext Amsterdam, la bourse du Luxembourg, Nasdaq Stockholm, NDX, toute autre place boursière ou peuvent être émises sans cotation en bourse.</p> <p>À la date du présent Prospectus de base, l'Émetteur a publié ce prospectus en vue de l'offre des Obligations en Belgique, en Irlande, au Luxembourg, aux Pays-Bas et/ou en Suède.</p> <p><b>Conditions spécifiques à l'émission :</b></p>

		<p>Les Obligations peuvent être admises à la cotation sur [la place boursière d'Euronext Amsterdam][la bourse du Luxembourg][Nasdaq Stockholm][NDX][autre] ou peuvent être émises sans cotation en bourse.</p>
<b>Section D – Risques</b>		
<b>D.2</b>	<b>Informations clés concernant les principaux risques propres à l'Émetteur :</b>	<p>En investissant dans les Obligations, l'investisseur assume le risque de voir l'Émetteur devenir insolvable ou incapable d'une autre façon de procéder à tous les paiements dus relativement aux Obligations. Il existe une grande diversité de facteurs qui peuvent se traduire ensemble ou individuellement par l'impossibilité pour l'Émetteur de réaliser tous les paiements dus relativement aux Obligations. Il n'est pas possible d'identifier tous ces facteurs ni de déterminer lesquels sont les plus susceptibles de se présenter. L'incapacité de l'Émetteur à payer les intérêts, le principal ou tout autre montant sur de quelconques Obligations ou y étant liés peut survenir pour diverses raisons. Des risques et incertitudes supplémentaires encore inconnus de l'Émetteur ou qu'il estime actuellement être sans importance peuvent également avoir un impact substantiel sur sa capacité à procéder à tous les paiements dus relativement aux Obligations. L'Émetteur a identifié plusieurs facteurs pouvant avoir un impact adverse substantiel sur ses activités et sa capacité à procéder à tous les paiements dus relativement aux Obligations.</p> <p>Ces facteurs comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la volatilité et la robustesse des environnements économique, commerciaux et boursiers dans les régions spécifiques où l'Émetteur opère ;</li> <li>• des conditions adverses sur le marché financier et le marché du crédit ;</li> <li>• les faibles taux d'intérêt ;</li> <li>• le défaut d'un acteur majeur du marché pouvant perturber les marchés ;</li> <li>• des facteurs pouvant affecter la capacité de l'Émetteur à respecter ses obligations liées aux Obligations, tels que les risques de liquidité, les risques de marché, les risques opérationnels, les risques en matière de TIC, les risques liés à l'intégrité, les risques de fraude, les risques d'externalisation, les risques de réputation et les risques de crédit ;</li> <li>• les risques opérationnels liés au personnel, aux processus de contrôle internes, aux erreurs humaines, aux violations de réglementations ;</li> <li>• les risques liés à la cybercriminalité ;</li> <li>• les catastrophes imprévisibles ;</li> <li>• les conditions économiques et autres conditions commerciales sur certains marchés et dans la zone Euro en général ;</li> <li>• les fluctuations sur les marchés financiers ;</li> <li>• la concentration des clients ou l'impossibilité de diversifier suffisamment sa clientèle de base ;</li> <li>• des activités moins diversifiées que celles d'autres banques néerlandaises ;</li> <li>• la capacité à atteindre des objectifs ou des cibles stratégiques</li> <li>• des pressions substantielles de la concurrence ;</li> <li>• des changements dans la législation et/ou réglementation sur les services financiers régissant les activités de l'Émetteur, y compris des changements dans la législation fiscale ;</li> <li>• les exigences en matière de capital réglementaire minimal et de liquidités ;</li> <li>• des pannes dans les systèmes informatiques et autres systèmes ;</li> <li>• une atteinte à la réputation de l'Émetteur ;</li> <li>• une possible dépréciation du goodwill et d'autres actifs incorporels ;</li> <li>• un litige ou d'autres procédures ou actions (en justice) ;</li> <li>• des pouvoirs d'intervention et de résolution attribués en vertu de la Wft, de la BRRD et de la Réglementation SRM ;</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>• des exigences minimales en matière de fonds propres et de passif admissible, en vertu de la Réglementation SRM et de la BRRD ;</li> <li>• les exigences du Conseil de stabilité financière en matière de TLAC ;</li> <li>• les risques associés aux systèmes de garantie des dépôts et fonds similaires ;</li> <li>• l'impossibilité pour l'Émetteur de gérer correctement ces risques au moyen d'instruments dérivés ;</li> <li>• l'impossibilité de retenir du personnel clé ;</li> <li>• des politiques et orientations de gestion du risque inadéquates ;</li> <li>• des plaintes pour vente abusive déposées par des clients ;</li> <li>• l'impossibilité pour les contreparties de s'acquitter de leurs obligations financières ;</li> <li>• une dégradation des notations ;</li> <li>• une hausse soutenue de l'inflation ;</li> <li>• une publicité négative, des litiges ou mesures réglementaires relatifs au secteur des services financiers de façon générale ; et</li> <li>• toute modification apportée aux normes ou politiques d'information financière ;</li> <li>•</li> </ul>
<b>D.3</b>	<b>Informations clés concernant les principaux risques propres aux Obligations :</b>	<p>Il existe également des risques propres aux Obligations. Ces risques sont :</p> <p><i>Risques liés au marché de façon générale :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• liquidités limitées sur le marché secondaire ;</li> <li>• risque de change et contrôle des changes ;</li> <li>• risque de taux d'intérêt et</li> <li>• risque de notation.</li> </ul> <p><i>Risques liés à la structure d'une émission particulière d'Obligations :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• une clause de remboursement optionnel des Obligations peut limiter leur valeur marchande ;</li> <li>• l'incertitude relative au LIBOR, EURIBOR et/ou au taux swap ICE, ou à d'autres indices de référence pour les taux d'intérêts</li> <li>• les Obligations peuvent être émises avec une décote ou une prime substantielle ; et</li> <li>• conflits d'intérêts potentiels entre l'Agent de calcul et les détenteurs d'Obligations.</li> </ul> <p><i>Les risques liés aux Obligations en général :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les Obligations pourraient ne pas former un placement adapté à tous les investisseurs ;</li> <li>• modification, ajustements, renoncations et substitution ;</li> <li>• conséquences fiscales ;</li> <li>• risques liés aux Obligations détenues sous forme de titres globaux ;</li> <li>• risques liés aux Obligations détenues sous forme de nouvelles obligations globales ;</li> <li>• les considérations légales d'investissement peuvent restreindre certains investissements;</li> <li>• changement dans la législation ;</li> <li>• les initiatives fiscales du gouvernement néerlandais nouvellement élu ;</li> <li>• risques liés aux Pays-Bas en tant que juridiction et</li> <li>• application du règlement FATCA à l'investissement dans les Obligations.</li> </ul> <p><b>Conditions spécifiques à l'émission :</b>  [Les risques décrits ci-dessous viennent s'ajouter et ne remplacent pas les risques décrits ci-dessus et doivent être inclus en conséquence pour chaque émission.]  En outre, il existe également des risques spécifiquement liés à la structure particulière des Obligations. Le principal et/ou l'intérêt sur les Obligations sera déterminé par référence [au niveau d'un indice particulier][d'une action][d'un</p>

		<p>fonds][d'un FNB] [aux niveaux [d'indices] [d'actions][de fonds][de FNB]] dans un panier [d'indices][ d'actions][de fonds][de FNB] (chacun étant un « <b>Actif de référence</b> »). Les Obligations dont le principal ou l'intérêt est déterminé par un tel Actif de référence peuvent être particulièrement vulnérables aux risques tels que des changements ponctuels dans la méthode de calcul du niveau de l'Actif de référence, des changements dans la composition de l'Actif de référence concerné et dans les attentes du marché quant à ses performances futures. Les investisseurs potentiels doivent être conscients de l'existence des risques suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'impossibilité de prévoir l'évolution dans le temps du niveau ou cours de l'Actif de référence ou les facteurs qui influenceront cette évolution ;</li> <li>• la possibilité de ne percevoir aucun intérêt ;</li> <li>• la possibilité de voir le paiement du principal ou de l'intérêt intervenir à un autre moment que celui attendu ;</li> <li>• la possibilité de perdre le principal ;</li> <li>• la non-corrélation entre le niveau ou cours d'un Actif de référence et les changements de niveau ou de cours d'une ou plusieurs actions, indices ou fonds dans un panier ou des variations du cours de la devise spécifiée ;</li> <li>• les risques liés aux Actifs de référence associés à des marchés émergents, les marchés financiers des pays émergents ayant des volumes beaucoup moins importants et étant de façon générale moins liquides et plus volatils que ceux des pays plus développés ;</li> <li>• les facteurs d'endettement et de levier qui contribueront à amplifier les effets ;</li> <li>• l'impact des changements dans le rendement à l'échéance : de façon générale, s'il est question d'un coupon conditionnel ou d'un remboursement anticipé automatique, plus le changement de niveau ou cours d'un Actif de référence et de rendement de l'Obligation avant échéance intervient tôt et plus grand sera l'effet sur le rendement à l'échéance dû à l'intérêt, aux effets de la valeur temporelle de l'argent ;</li> <li>• l'échéance limitée ;</li> <li>• une baisse par rapport à la valeur de marché ;</li> <li>• les risques de marché ;</li> <li>• des conflits d'intérêts entre l'Émetteur et/ou le ou les Courtiers concernés pouvant investir pour leur propre compte ou autrement dans les éléments de l'indice, une action ou un fonds liés à une Obligation sans tenir compte des intérêts des investisseurs dans ces Obligations ;</li> <li>• Les facteurs affectant les performances des Actifs de référence peuvent avoir un effet négatif sur la valeur des Obligations ;</li> <li>• [les actions du promoteur d'un indice peuvent avoir un effet négatif sur les Obligations] <i>[ne mentionner que si l'Actif de référence est un indice ou un panier d'indices]</i> ;</li> <li>• les actions de l'émetteur d'une action peuvent avoir un effet négatif sur les Obligations <i>[ne mentionner que si l'Actif de référence est une action ou un panier d'actions]</i> ;</li> <li>• pas de droit à dividende sur une action <i>[ne mentionner que si l'Actif de référence est une action ou un panier d'actions]</i> ;</li> <li>• le rendement des Obligations ne sera pas le même que pour un investissement direct dans des contrats à terme ou options sur l'indice ou dans</li> </ul>
--	--	--

		<p>les composants sous-jacents de l'indice <i>[ne mentionner que si l'Actif de référence est un indice ou un panier d'indices]</i> ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• perte de rendement en dividendes sur des Obligations liées à un indice <i>[ne mentionner que si l'Actif de référence est un indice ou un panier d'indices]</i> ;</li> <li>• un changement dans la composition ou à l'arrêt d'un indice peut avoir un impact négatif sur la valeur des Obligations <i>[ne mentionner que si l'Actif de référence est un indice ou un panier d'indices]</i> ; et</li> <li>• la survenue d'événements d'ajustement.</li> </ul> <p><i>[Ne mentionner les risques suivant que si l'Actif de référence est un fonds]</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• [risques liés aux performances de l'actif] ;</li> <li>• [risques liés aux stratégies de répartition] ;</li> <li>• [qualité du crédit et risque de défaut de l'un des fonds de couverture ou des actifs détenus dans le fonds] ;</li> <li>• [changement substantiel dans les objectifs d'investissement du fonds] ;</li> <li>• [la méthode de calcul de la valeur liquidative de l'actif peut changer] ;</li> <li>• [risques liés à l'insolvabilité] ;</li> <li>• [risques liés à des événements frauduleux] ;</li> <li>• [risques liés à l'utilisation d'estimations] et</li> <li>• [les investisseurs potentiels dans les Obligations n'ont aucun droit sur un fonds, les actions d'un fonds sous-jacent ou les intérêts d'un fonds].</li> </ul> <p><i>[Ne mentionner les risques suivant que si l'Actif de référence est un FNB]</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• [pas de traçabilité précise de l'action sous-jacente d'un FNB ou de l'indice] ;</li> <li>• [action ou contreperformance par le gestionnaire, l'administrateur ou le promoteur du fonds] ;</li> <li>• [les FNB ne sont pas gérés de façon active] ;</li> <li>• [les FNB peuvent participer à des opérations de prêts de titres] ; et</li> <li>• [les FNB sont soumis aux risques des activités sur les marchés boursiers.]</li> </ul> <p><i>[Ne mentionner les risques suivants qu'en cas de panier comprenant divers éléments en tant qu'Actifs de référence]</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• [exposition aux performances du panier et de ses composants sous-jacents] ;</li> <li>• [une haute corrélation entre les composants d'un panier peut avoir un effet significatif sur les montants dus] ;</li> <li>• [la performance négative d'un seul composant peut contrebalancer les performances positives d'un ou plusieurs autres éléments du panier] ;</li> <li>• [un petit panier, un panier pondéré de façon inégale ou la présence d'un « élément le moins performant » rendra de façon générale le panier plus vulnérable aux changements de la valeur d'un de ses composants] ; et</li> <li>• [un changement dans la composition d'un panier peut avoir un effet adverse sur le rendement du panier].</li> </ul> <p><i>[Ne mentionner les risques suivants que si les Obligations sont dotées d'un mécanisme de gestion overlay de la volatilité]</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• [la gestion overlay de la volatilité ne protège pas contre les pertes si la volatilité garde le cap] ;</li> <li>• [la gestion overlay de la volatilité peut ne pas réaliser le niveau cible de volatilité] ; et</li> <li>• [la gestion overlay de la volatilité peut limiter les possibles rendements].</li> </ul> <p>Il existe des risques associés à des conflits d'intérêts liés aux parties intervenant en tant que teneur de marché.</p>
<b>D.6</b>	<b>Avertissement informant</b>	Les investisseurs peuvent perdre tout ou une partie substantielle de leur investissement.

	<p><b>P'investisseur qu'il pourrait le cas échéant perdre tout ou partie de son investissement :</b></p>	<p><b>Conditions spécifiques à l'émission :</b>  [Le capital investi dans les Obligations peut courir des risques dus à un changement dans le niveau ou cours des Actifs de référence. En conséquence, le montant qu'un investisseur potentiel peut recevoir au moment du remboursement de ses Obligations peut être inférieur à celui investi et peut même être égal à zéro si aucun montant de remboursement minimal (le cas échéant) n'est spécifié dans les conditions définitives applicables.]</p> <p>[[Outre le risque dû à un changement de niveau ou de cours des Actifs de référence,][L/L]es investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement si : (a) l'investisseur vend ses Obligations avant le moment prévu pour leur remboursement sur le marché secondaire à un prix inférieur au prix d'acquisition initial ; (b) l'Émetteur fait l'objet d'une procédure d'insolvabilité ou de faillite ou d'un quelconque autre événement ayant un effet négatif sur sa capacité à rembourser tout ou partie des montants dus dans le cadre des Obligations ; (c) les Obligations font l'objet d'un remboursement anticipé pour des raisons indépendantes de la volonté de l'Émetteur (telles qu'un changement dans la législation applicable ou un événement boursier lié à l'actif ou aux actifs sous-jacents), et le montant payé ou livré peut être inférieur au prix d'acquisition initial, voire égal à zéro ; et/ou (d) les Obligations font l'objet de certains ajustements ou évaluations alternatives à la suite d'un événement boursier perturbateur se traduisant par un montant à payer ou livrer réduit à un montant inférieur au prix d'acquisition initial, voire égal à zéro.]</p>
<p><b>Section E – Offre</b></p>		
<p><b>E.2b</b></p>	<p><b>Raisons de l'offre et utilisation des produits :</b></p>	<p>Les produits nets de chaque émission d'Obligations seront affectés par l'Émetteur aux fins générales de son entreprise.</p> <p><b>Conditions spécifiques à l'émission :</b>  [inclure le cas échéant une utilisation particulière identifiée des produits]</p>
<p><b>E.3</b></p>	<p><b>Conditions de l'offre :</b></p>	<p>Les modalités et conditions de chaque offre d'Obligations seront le cas échéant déterminées dans le cadre d'un contrat entre l'Émetteur et le(s) Courtier(s) concerné(s) au moment de l'émission et spécifiées dans les Conditions définitives applicables.</p> <p><b>Conditions spécifiques à l'émission :</b>  [Sans objet. Les Obligations ne sont pas offertes au public dans le cadre d'une offre publique.]</p> <p>[Conditions régissant l'offre : [Les offres d'Obligations dépendent de leur émission. Entre les offreurs autorisés et leurs clients, les offres d'Obligations sont également soumises aux conditions pouvant avoir été conclues entre eux et/ou spécifiées dans les accords en place entre eux.]</p> <p>Montant total de l'offre, s'il n'a pas été fixé, description des modalités et délai selon lequel le montant définitif sera annoncé au public : [     ]</p> <p>Description de la procédure de demande, y compris de la période de l'offre, et de tout amendement éventuel, durant laquelle l'offre restera ouverte : [Un acquéreur éventuel d'Obligations doit se mettre en contact avec l'offreur autorisé dans la juridiction applicable de l'offre publique avant la fin de la période de l'offre. Un acquéreur éventuel d'Obligations souscrira aux Obligations conformément aux accords établis entre l'offreur autorisé concerné et ses clients dans le cadre de la souscription à de valeurs mobilières de façon générale. Les obligataires ne seront pas tenus de passer de quelconques arrangements contractuels directement avec l'Émetteur dans le cadre de la souscription des Obligations.][     ]</p>

		<p>Description de la possibilité de réduire les souscriptions : [Sans objet/<i>donner des détails</i>]</p> <p>Description des modalités de remboursement des montants payés en trop par les souscripteurs : [Sans objet/<i>donner des détails</i>]</p> <p>Détails sur les montants minimum et/ou maximum de demande de souscription : [Aucun critère d'attribution n'a été identifié à l'avance. L'offreur autorisé adoptera des critères d'attribution conformément aux pratiques généralement admises sur le marché et aux législations et réglementations applicables.] [<i>donner des détails</i>]</p> <p>Détails sur la méthode et des délais limites de libération et de transfert des Obligations : [Les investisseurs seront notifiés par l'offreur autorisé concerné des Obligations qui leur auront été attribuées et des modalités du règlement correspondant.] [<i>donner des détails</i>]</p> <p>Modalités et date de publication des résultats de l'offre : [Les investisseurs seront notifiés par l'offreur autorisé applicable des Obligations qui leur auront été attribuées et des modalités ainsi que de la date du règlement correspondant.] [<i>donner des détails</i>]</p> <p>Procédure à suivre pour l'exercice d'un quelconque droit préférentiel, négociabilité des droits de souscription et traitement des droits de souscription non exercés : [Sans objet/<i>donner des détails</i>]</p> <p>Catégories d'investisseurs potentiels auxquels les Obligations sont offertes et réservation ou non de tranche(s) pour certains pays : [Les offres peuvent être exprimées par les offreurs autorisés dans chacune des juridictions de l'offre publique à toute personne durant la période de l'offre. Dans les autres pays de l'EEE et dans toutes les juridictions (y compris les juridictions de l'offre publique) en dehors de la période de l'offre, les offres ne seront exprimées que par les [Distributeurs] en vertu d'une dispense aux termes de la Directive sur les prospectus, telle que mise en œuvre dans ces pays. Toutes les offres d'Obligations seront exprimées conformément aux législations et réglementations applicables.] [<i>donner des détails</i>]</p> <p>Processus de notification aux candidats du montant attribué et de l'indication de la possibilité ou non de commencer les échanges avant la notification : [Les acquéreurs potentiels d'Obligations seront notifiés par l'offreur autorisé concerné conformément aux modalités établies entre cet offreur autorisé et l'acquéreur potentiel.] [Les Obligations ne peuvent pas être négociées avant une telle notification]</p> <p>Nom(s) et adresse(s), dans la mesure où ils sont connus de l'Émetteur, des investisseurs dans les divers pays où l'offre est exprimée : Les premiers offreurs autorisés identifiés au point [41] de la Partie A des Conditions définitives [et tout offreur autorisé supplémentaire ayant ou obtenant le consentement de l'Émetteur pour utiliser le Prospectus dans le cadre de l'offre publique et qui sont identifiés [sur le site Web de l'Émetteur en tant qu'offeurs autorisés] [et/ou] [sur le site Web de Courtier (<a href="https://www.kempenmarkets.nl">https://www.kempenmarkets.nl</a>)]] (nommés ensemble, les « <b>Offreurs autorisés</b> »).</p> <p>Montant de toutes les dépenses et taxes spécifiques imposées au souscripteur ou acquéreur : [Sans objet/<i>donner des détails</i>]</p>
--	--	--



E.4	<b>Intérêts des personnes physiques et morales impliquée dans l'émission des Obligations :</b>	<p>Le ou les Courtiers concerné(s) peuvent le cas échéant percevoir une commission en relation avec une quelconque émission d'Obligations. Un tel Courtier et ses filiales peuvent également s'être engagés ou s'engager à l'avenir dans des opérations de banque d'investissement et/ou de banque commerciale avec l'Émetteur et ses filiales, et peuvent leur fournir d'autres services, dans le cadre normal de leurs activités. De plus, dans un contrat de courtage, l'Émetteur a convenu de rembourser certaines des dépenses engagées par les Courtiers dans le cadre de la maintenance du Programme et de libérer les Courtiers de certaines de leurs responsabilités liées au Programme.</p> <p>Une description des intérêts éventuels, y compris les intérêts conflictuels, pouvant influencer sensiblement sur l'émission/l'offre, avec des détails sur les personnes impliquées et la nature de ces intérêts sera spécifiée dans les Conditions définitives applicables si la Directive sur les prospectus l'exige. Cette description peut se résumer à la mention du fait qu'à l'exception des commissions dues aux distributeurs, à la connaissance de l'Émetteur, aucune personne impliquée dans l'offre des Obligations ne détient d'intérêt substantiel dans cette offre.</p> <p><i>Conditions spécifiques à l'émission :</i> [À l'exception des commissions dues aux Courtiers, relatives aux opérations de banque d'investissement, de banque commerciale ou autres services, à la connaissance de l'Émetteur, aucune personne impliquée dans l'offre des Obligations ne détient d'intérêt substantiel dans cette offre.]/[inclure des détails]</p>
E.7	<b>Estimation des dépenses facturées par l'Émetteur ou un quelconque offreur autorisé :</b>	<p>Aucune dépense n'a été facturée à l'investisseur par l'Émetteur ou un quelconque offreur autorisé ; toutefois, de telles dépenses peuvent être facturées aux investisseurs dans le cadre d'une émission spécifique d'Obligations. Dans un tel cas, les détails en seront spécifiés dans les Conditions définitives applicables.</p> <p><i>Conditions spécifiques à l'émission :</i> [Aucune dépense n'a été facturée à l'investisseur par l'Émetteur ou un quelconque offreur autorisé]/[Les dépenses suivantes sont à facturer à l'investisseur par l'Émetteur ou un quelconque offreur autorisé : [ ]].</p>